

# De la nécessité de créer un «Conseil de l'avenir»

**VAUD** • *Alors que la mondialisation «provoque la dérive vers le chaos», Pierre Lehmann souligne l'importance des valeurs prônées par la nouvelle Constitution, en particulier la création d'un «Conseil de l'avenir».*

Dans un monde qui jette par-dessus bord, au nom de la liberté du commerce, toutes les règles, cultures et traditions qui donnent une cohésion à la société, il peut sembler dérisoire d'écrire une nouvelle Constitution pour un canton. L'OMC (Organisation Mondiale du commerce), dont le but est l'élimination de toute entrave à la mainmise du capital sur les ressources de la planète – dans lesquelles figurent aussi les êtres humains et la culture – se fera certainement un plaisir d'ignorer toute disposition de la Constitution vaudoise qu'elle jugera incompatible avec la libéralisation totale du commerce. Le pouvoir politique semble d'ailleurs admettre que les lois et ordonnances de l'Etat doivent être compatibles avec les directives de l'OMC (ou de l'Union européenne qui n'est guère qu'une antichambre de l'OMC) et être amendées le cas échéant. Car la Suisse a été vendue à l'OMC par le Conseiller fédéral Delamuraz en 1995 sans la moindre consultation populaire.

Il me semble néanmoins que de fixer des principes et des buts, de rappeler les fondements de la société et de préciser ses priorités, peut être utile pour contrer la dérive vers le chaos que provoque la mondialisation/libéralisation et la non-pensée intégrale (C. Castoriadis) qui lui sert de soubassement.

La première mouture de la nouvelle Constitution vaudoise, présentée les 7 et 8 juillet, contient des dispositions qui devraient renforcer la société. Elle met l'accent sur le bien-être de la

population, la protection des plus faibles, les droits populaires, l'épanouissement des personnes, l'importance du patrimoine et de la culture. Elle propose de plus une innovation qui me paraît importante, à savoir l'institution d'un «Conseil de l'avenir» dont le but sera de réfléchir aux conséquences à long terme de la politique menée aujourd'hui, d'anticiper les problèmes, de débattre avec la population de ce que le canton devrait être dans vingt ou trente ans, bref, d'essayer de tenir les rênes d'une évolution devenue aléatoire et incontrôlable sous l'influence du mythe de la prospérité par l'expansion économique. Un tel Conseil de l'avenir ne devra pas être contraint par des échéances électorales, et la manière de choisir ses membres reste à définir. Il ne devrait pas avoir de pouvoir décisionnel, mais une stature morale qui lui permette d'intervenir dans le débat politique et d'être écouté.

Aujourd'hui, beaucoup de décisions qui engagent la société pour de nombreuses années sont prises dans la précipitation, sous l'influence de présupposés indémonstrables élevés au rang de vérités premières – pensons à la légende la «main invisible du marché» inventée par Adam Smith. Tout doit se faire toujours plus vite pour essayer de saisir une part du butin que les rapaces de l'économie se disputent à grand renfort de technologie dans une compétition impitoyable. Et personne, dans les milieux dirigeants, ne semble se demander où tout cela va mener.

Pourtant, les conséquences de cette manière de faire sont bien connues: société à deux vitesses, misère sociale, dégradation de la santé, mise à sac de la planète, destruction des paysages, et, surtout, absence totale de projet en ce qui concerne la société elle-même – car l'enrichissement unilatéral d'actionnaires ne constitue pas un projet de société. Le présupposé tacite est que, par une sorte de miracle, le bien-être général va résulter un beau matin de cette fuite en avant.

Dans un tel contexte, la mise en place d'un groupe de réflexion permanent – le Conseil de l'avenir – apparaît comme une nécessité. Il existe d'ailleurs depuis plusieurs années une fondation *Zukunftsrat* (Conseil de l'avenir) qui a organisé des séminaires dans des cantons, des communes et des écoles en Suisse alémanique sur le thème: «A quoi voulons nous que la Suisse ressemble dans vingt ans, et que devons nous faire aujourd'hui pour que cette vision se réalise?» La fondation public régulièrement un bulletin qui renseigne sur les actions en cours.

La nouvelle Constitution vaudoise doit encore être discutée en séances plénières. J'espère que la proposition d'instituer un Conseil de l'avenir permanent sera retenue.

PIERRE LEHMANN,  
Chernex (Vaud)

l'Adresse de la fondation: Stiftung Zukunftsrat, Bahnhofstrasse 14, 3400 BURGDORF (BE). Tél.: 034/424 02 05 Fax: 034/424 02 07. Secrétaire: Robert Unteregger.